

Immeuble Futura
Voie Verte
ZI Jarry
97122 BAIE-MAHAULT

Tel : 05.90.26.79.39
Fax : 05.90.26.83.10

scp.bonnet-clerc@notaires.fr

<http://office-bonnet-clerc.notaires.fr>

Adresse Postale :
BP 2428
97189 JARRY CEDEX

Nathalie MARSOLLE
Notaire

PROVISION SUR FRAIS – ARTICLE 04
Accord préalable

Madame, Monsieur,

Nous sommes en charge de votre dossier et vous remercions de votre confiance. A cet effet; vous chargez l'Office Notarial de constituer immédiatement le dossier d'usage et versez à la SCP BONNET & CLERC à titre de provision sur frais, la somme de **QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (450 EUR)**

Vous autorisez l'Office Notarial à effectuer sur ladite somme tout prélèvement rendu nécessaire pour les frais de recherche, correspondance, demande de pièces, documents divers et accomplissement de toute formalité en vue de l'établissement de l'acte authentique.

En cas de non-réalisation du dossier, le coût des demandes de toutes pièces telle que, notamment, pièces d'urbanisme, état des risques, cadastres, état-civil, état hypothécaire, notifications, purge de droits ainsi que les honoraires de l'intervention de l'Office Notarial, estimés conformément aux dispositions de l'article 4, du décret du 8 Mars 1978 complété par le Décret n°86-358 du 11 Mars 1986 à **la somme TTC de QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (450 EUR), demeurera intégralement et forfaitairement acquis à la SCP BONNET & CLERC** en rémunération de la rédaction de tous documents préalables ainsi que les débours qui ont pu être engagés au titre des demandes de toutes pièces ou documents nécessaires à la rédaction de l'acte.

Pour un meilleur suivi de votre projet, vous seriez aimables de nous **retourner le présent document daté et signé par vous.**

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

SCP BONNET & CLERC

M.....
requiert expressément la SCP BONNET & CLERC de constituer dès à présent le dossier d'usage.
(mention manuscrite « bon pour accord » suivi de la signature